

Une cotisation supplémentaire sur la facture d'eau potable



Le prix de la distribution de l'eau potable augmente à partir du second semestre 2018. « *Où vont nos ronds ?* » se demande l'association sud axonaise **Nos Ronds dans l'Eau** basée à Trélou-sur-Marne.

Lors de la réunion du 03 mai 2018, et par délibération, le comité syndical de l'USESA a voté à l'unanimité, 19 voix, la facturation de la redevance prélèvements Seine Grands Lacs pour un montant de 0,004€/m³ à partir du second semestre 2018. A quoi correspond cette redevance ? Elle résulte depuis 2012 d'une taxe pour la période de soutien à l'étiage, régulation du débit d'un cours d'eau, imposée par les grands lacs de Seine pour entretenir, aménager et exploiter les quatre lacs-réservoirs qui régulent la Marne, l'Aube et l'Yonne. Elle avait fait grand bruit à l'époque avec une validation du Préfet de l'Aisne, malgré la contestation.

Pourquoi devons-nous payer cette redevance ? Suite à la construction de l'usine de traitement de Chézy-sur-Marne avec alimentation en eau de surface, l'USESA prélève l'eau dans la Marne. Une construction que nous avons fortement contestée et qui vient encore aujourd'hui faire des remous.

Comment est calculée cette redevance ? C'est le volume prélevé au-delà de 100 000 m³ déclaré par l'USESA à EPTB (Etablissement public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs). D'après les calculs de l'USESA pour 2017, le volume prélevé est de 869 654 m³. Le prix du m³ pour 2016 est d'environ 0,018€/m³. Le montant de la redevance 2017 sera donc de (869 654-100 000) x 0,018 = 13 854€. Le volume vendu en 2017 est de l'ordre de 3 900 000 m³ (volume comptabilisé en 2016 : 3 942 464 m³). La redevance sera donc de 13 854€ / 3 900 000 m³ = 0,0036€. Qui payera cette redevance ? Nous espérons que tous les secteurs d'activités (domestique, collectif, collectivité, agricole et industriel) et même Greenfield avec environ son million de m³ par an paieront.

Notre réaction et déduction est la suivante. Que représente 18 854€ par rapport :
 . en 2017, au bénéfice de l'année de 2 812 818,72€
 . en 2011, à l'achat du terrain pour la construction de l'usine de Chézy-sur-Marne à 23,88€/m³ estimé par les domaines à 1,55€/m³ (158 956,88€ de perte)
 . en 2014, aux avenants de 19 050€ H à OTV (filiale de Veolia) et de 137 943€ HT au cabinet Merlin (étude et maîtrise d'œuvre) attribués malgré un retard d'environ deux ans sur la construction de cette même usine. OTV a versé 308 917€ en 2016 de pénalités de retard, dont nous aimerions connaître le justificatif, les modalités et la délibération.
 . aux multiples avenants distribués dans la gestion des travaux de réhabilitation des infrastructures avec dernièrement ceux de mars 2018 à RVM : 38 760€ HT pour des travaux avenue Jules Lefèvre et place Aristide Briand à Château-Thierry avec 165 jours de retard, et 38 450,43€ HT pour des travaux à Jaulgonne avec 121 jours de retard. Nous ne pouvons pas ici détailler l'ensemble du contexte de ces deux avenants.
 . et ne parlons pas d'autres dépenses comme la "vectorisations des réseaux", ou plutôt des plans cadastraux de 67 communes en 2012 pour 49 265,63€ HT à MEMORIS. A qui a profité cette opération...

Nous pouvons affirmer que faire payer cette redevance de 0,004€/m³ aux abonnés domestiques est indécente au regard des sommes vendangées par la gestion de l'USESA.

Pour rappel, le prix de la distribution d'eau potable de l'USESA en 2016 était de 3,07€/m³. Il figurait au 117ème rang sur les 125 collectivités de l'Aisne qui ont communiqué leurs données à Eaux de France, le plus petit 1,03€/m³, le plus grand 3,90€/m³. Sources : Rapport annuel USESA et <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/telechargement> : 2016 au 03/02/2018. Messieurs le délégués syndicaux, réveillez-vous, prenez conscience de vos responsabilités démocratiques, intéressez-vous et impliquez-vous plus dans la gestion de l'USESA. Il vaut mieux résoudre les grosses fuites plutôt qu'un goutte-à-goutte. Et surtout pensez un peu plus au portefeuille de vos administrés qui sauront s'en rappeler aux prochaines élections.

Nous disons haut et fort à l'USESA, « NON » à cette redevance au vu de votre gestion qu'il faut remettre en question. Nous demandons une nouvelle délibération pour annuler l'ajout de cette redevance sur la facture des usagers.

Pour information, l'USESA compte au conseil syndical 44 membres en exercice, 32 titulaires et 12 suppléants. Lors de la réunion du 03 mai 2018, 19 délégués représentés par 16 titulaires et 3 suppléants étaient présents, 11 délégués étaient excusés. Où étaient les autres ? **Nos Ronds dans l'Eau**



LES ECHOS DU LAVOIR

JOURNAL GRATUIT D'INFORMATION DE PROXIMITE DE LA CHAPELLE-MONTHODON

N°90 JUN 2018

SOMMAIRE

Effacement des réseaux	p2
Plus d'eau potable	p2
Le bon plan !	p3
Internet	p3
Les ApéroContes	p3
Maison de Camille et Paul Claudel	p3
Une cotisation supplémentaire..	p4

**E
D
I
T
O
R
I
A
L**

Une cloche peut en cacher une autre

Dans une grande majorité de cas, les cloches sont bien perçues musicalement parlant par le grand public lorsqu'elles prennent part à un carillon. Elles sont aussi appréciées d'un point de vue affectif lorsqu'il s'agit d'une sonnerie de village. C'est en quelque sorte une identité sonore des lieux. A La Chapelle-Monthodon, la vie du village était rythmée de 06h00 à 22h00 par le tintement toutes les heures de la cloche de la mairie, jusqu'à il y a encore environ deux mois. Depuis, la dite cloche a cessé de marquer l'heure à cause semble-t-il d'une défaillance technique. En attendant le dépannage qui va bien, les odoniens peuvent toujours prêter l'oreille vers le bourg voisin et tout proche de Saint-Agnan où la cloche de l'église, a repris du service depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2014.

Dominique Bré
 Directeur de la publication

Priorité aux piétons !



Depuis son élection en 2015, la sécurité des enfants de La Chapelle-Monthodon est l'un des chevaux de bataille de la maire Jacqueline Picart. L'élue vient d'obtenir le marquage d'un passage piéton au carrefour des rues de Clairefontaine et Bas Village. **Lire page 2**

	Dimanche 10 juin 2018. Vendredi 22 juin 2018. Samedi 23 et dimanche 24 juin 2018.	Montmirail. Courtemont-Varennes. 20h30. Marchais-en-Brie.	Brocante. Concert festival Guitares en Picardie. Meeting aérien des Petits Gros.
--	--	--	---